

Passeport biométrique périmé depuis + de 5 ans / Passeport électronique périmé depuis + de 2 ans.

Différence entre les passeports biométriques et électroniques : le mot passeport est souligné sur la couverture des passeports biométriques.

- Carte d'identité valide
- Ancien passeport, original
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbre fiscal

Changement d'Etat civil :

- Ancien passeport (original)
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Acte de mariage/naissance/décès de moins de 3 mois.
- Gratuit, la date de validité de l'ancien passeport restera la même)

1ère demande :

- Carte d'identité valide (si existante) ou acte de naissance si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...)
(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbre fiscal

Perte/Vol :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance, si celle-ci n'est pas dématérialisée) ou carte d'identité valide
- Document comportant votre photo (permis de conduire, carte vitale, carte sportive, carte SNCF...)ou avis d'imposition
- Justificatif de domicile (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition ...)

(Si vous êtes hébergé, rapporter une déclaration d'hébergement, la copie de la carte d'identité en cours de validité de l'hébergeant et un justificatif de domicile)

- Photo d'identité de moins de 6 mois conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbres fiscaux
- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (gendarmerie)

Pour les mineurs :

- Présence d'un parent muni de sa pièce d'identité ou passeport en cours de validité
- En cas de séparation des parents, rapporter un jugement (si garde alternée, justificatif de domicile de moins de 6 mois et pièces d'identité en cours de validité des deux parents)
- Autorisation écrite du parent non présent au rendez-vous
- Carte d'identité valide ou acte de naissance si la mairie n'est pas dématérialisée
- Justificatif de domicile des parents (original) de moins de 6 mois (Edf, impôts, eau, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition...)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme à la norme (Photographe fortement conseillé pour les enfants)
- Timbre fiscal

Pré-demande :

- Ce document est disponible sur le site ants.gouv.fr (*Il vous sera demandé les dates et lieux de naissance de vos parents*)
- Ce formulaire est à imprimer (*ne pas signer et ne pas coller la photo*), si vous êtes dans l'impossibilité de l'imprimer vous pouvez reprendre le numéro de la pré-demande composé de chiffres et de lettres.

Timbres fiscaux :

- de 0 à 14 ans : 17€
- de 15 à 17 ans : 42€
- adulte : 86€